

valeur pour assurer l'approvisionnement futur des Canadiens en énergie.

● (1750)

Permettez-moi de vous faire partager l'exaspération qu'éprouve un député lorsqu'il s'adresse à un membre du gouvernement pour obtenir quelque chose d'une importance vitale pour l'avenir des provinces atlantiques. J'ai sous les yeux un rapport intitulé «Comité de révision de l'étude des forces marémotrices de la baie de Fundy—Étude préliminaire de réévaluation sur la possibilité d'aménagement des forces marémotrices de la baie de Fundy» publiée en septembre 1974. Le titre est long, et la mise en route du rapport l'a été autant. En page neuf, on lit ceci:

La possibilité sera étudiée d'aménager des sites de moindre capacité, dont la production pourrait être absorbée par les réseaux des Maritimes, soit directement, soit avec stockage.

Cela veut dire que le gouvernement pourrait faire réaliser dès maintenant des projets de moindre envergure, par exemple, je suppose dans la baie Shepody et la baie Cumberland, alors que le site du Bassin des Mines entraînerait des travaux beaucoup plus considérables et soulèverait des difficultés beaucoup plus nombreuses sur le plan technique. Le rapport poursuit:

De même, il sera envisagé... le cas de sites de grande capacité, dont la production devrait dans l'ensemble être transportée à longue distance, du moins dans un premier temps.

C'est en lisant la page 13 du rapport que j'ai découvert ce qui se passe vraiment en ce qui concerne l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. J'ai écrit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures parce que j'estimais que la proposition contenue dans l'alinéa 7(i) du rapport, à la page 13, devrait être mise en œuvre dans ma circonscription. Voici cette proposition:

Le Comité de révision propose que les études soient confiées à des contractants et qu'un gestionnaire de projet, sous la direction d'un groupe de gestion, s'occupe de coordonner et de contrôler les activités des contractants, d'intégrer les résultats des diverses études et de rédiger les rapports nécessaires. On estime que les frais de main-d'œuvre du petit bureau envisagé seraient d'environ \$300,000 pour la période de deux ans.

A mon avis, il existait à Amherst un organisme capable de faire le travail mentionné dans la recommandation. Il s'agit du service de gestion des ressources, qui relève du Conseil des premiers ministres des Maritimes. Auparavant, il avait relevé, d'abord, de l'administration de la loi d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, puis de l'administration de l'ARDA et enfin du ministère de l'Expansion économique régionale.

Cet organisme a beaucoup de moyens à sa disposition. Il est financé et administré par les trois gouvernements provinciaux. Il pourrait fournir les données qui, selon le rapport, sont nécessaires pour prendre une décision définitive au sujet du projet d'aménagement de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy. A mon avis, un bureau situé à Amherst faciliterait beaucoup les choses au gouvernement s'il veut vraiment obtenir la réponse aux questions posées dans le rapport.

C'est pourquoi j'ai écrit au ministre pour lui demander s'il rencontrerait une délégation de la localité qui aurait pu le renseigner sur les services offerts dans la ville d'Amherst ou s'il m'aiderait à organiser une telle réunion entre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et la délégation. Que s'est-il passé? Le ministre m'a répondu en me disant non seulement qu'il ne m'aiderait pas à organiser une telle réunion, mais aussi qu'il n'était pas encore opportun de le faire parce qu'on n'avait pas encore signé

Énergie—Conservation

d'accord. Pourtant, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond depuis des mois aux questions posées à la Chambre en disant que les choses vont bon train

C'est le genre de déclaration ambiguë que déteste la population des provinces de l'Atlantique qui s'aperçoit que le gouvernement ne prend vraiment pas au sérieux les problèmes de l'énergie du pays et qu'elle a des chances d'avoir les mêmes difficultés l'année prochaine et l'année suivante, vu l'attitude léthargique du gouvernement et le peu d'intérêt qu'il témoigne à l'égard des provinces de l'Atlantique, attitude que nous dénonçons pourtant fréquemment. Pourtant, ce n'est que si nous mettons le pays sur la bonne voie et trouvons une solution au problème de l'énergie que nous pouvons espérer surmonter nos difficultés actuelles. J'espère que ce débat incitera le gouvernement à produire et exploiter certaines des ressources de notre pays afin que nous puissions connaître demain des conditions autrement plus favorables que celles que nous connaissons actuellement.

M. Peters: Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Madame l'Orateur, je crois que c'est l'un des débats les plus intéressants que nous ayons eus les jours d'opposition et la Chambre doit, je crois, en remercier le député de Don Valley (M. Gillies) qui a soulevé cette question. Les représentants du gouvernement qui ont affirmé que celui-ci avait beaucoup fait dans le domaine de la conservation n'ont pas réussi à me convaincre. Il semble qu'il n'en est rien. La plupart des spécialistes qui se sont penchés sur le problème de l'énergie sont en général d'avis que si nous n'adoptons pas un programme de conservation, nous allons au devant de sérieux ennuis.

J'ai eu l'occasion au début de l'après-midi de parler à deux messieurs de London qui ont trouvé que les choses étaient un peu ternes ici et que le débat manquait d'éclat. C'était leur impression et je crois que c'est l'impression du pays. Ils m'ont demandé quel était le sujet du débat et je le leur ai expliqué; ils ont trouvé que la question devrait soulever plus d'intérêt. Cependant, après avoir écouté pendant quelque temps, ils n'ont pas trouvé que le débat les intéressait.

En fait il semble que, à la Chambre, nous ne soyons pas sûrs qu'il y ait vraiment pénurie de pétrole et de combustible fossile. Il y a quelques années, des sociétés assuraient que les réserves de pétrole et de gaz naturel suffiraient à alimenter le Canada pendant les 100 ou 200 prochaines années et que les réserves étaient considérables, particulièrement celles de gaz naturel. Peu après, ces mêmes compagnies ont fait savoir qu'il y avait pénurie au Canada et pénurie mondiale. Quelle que soit l'opinion de la Chambre à ce sujet, le grand public lui, ne croit pas qu'il existe une pénurie d'énergie. Les Canadiens pensent qu'ils se sont fait